



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

4<sup>ème</sup> séance de l'année  
Lundi 12 juillet 2021

Sous la présidence  
de Monsieur Harry DURIMEL  
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus  
Le 8 juillet 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL  
Tania GALVANI  
François PELLECUIER  
Corinne DIAKOK-  
EDINVAL  
Henri ANGEIQUE  
Cécile BOUCAUD  
Philippe RIBERE  
Marie-Hélène SALOMON  
Jimmy LOUIS  
Rosette BONNETO  
Georges BREDENT  
Dominique DOLMARE  
Yann NANETTE  
Badi FADDOUL  
Marie-Andrée MANDIL

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR  
Myriame LACROSSE  
Jean-Marc SOUKAÏ  
Alex AUCAGOS  
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE  
Jean-Charles SAGET  
Evelyne DEMOCRITE  
Monique DECASTEL  
Mehdi KEITA  
Loïc MARTOL

ABSENTS

Alain SOREZE  
Bruno FANFANT  
(Procuration à M. LACROSSE)  
Michèle ROBIN-CLERC  
(Procuration à B. FADDOUL)  
Danita LEBRERE  
(Procuration à J. LOUIS)  
Jacques BANGOU  
Sandra ENJARIC  
Claude BARFLEUR  
Marie-Eugène TROBO-THOMASEAU  
(Procuration à L. MARTOL)

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER LA  
CONVENTION RELATIVE A L'APPEL A PROJET DU  
GOUVERNEMENT POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DE 3  
ECOLES ELEMENTAIRES  
LEON FEIX, AMEDEE FENGAROL ET F

RF  
Guadeloupe

Hôtel de Ville . Place des Martyrs de la Liberté . BP  
0590 93 85 85 - 0590 48 17 48 - direction  
www.ville-pointeapitre.fr

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 20/07/2021  
971-219711207-AU\_056\_2021-AU

**AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR SIGNER LA  
CONVENTION RELATIVE A L'APPEL A PROJET DU  
GOUVERNEMENT POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DE 3  
ECOLES ELEMENTAIRES  
LEON FEIX, AMEDEE FENGAROL ET FERNANDE BONCHAMPS**

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'appel à projets du Gouvernement pour l'équipement numérique de trois (3) écoles élémentaires,  
**Vu** le budget de la Ville,

**Considérant** la volonté de la Ville de Pointe-à-Pitre de renforcer l'usage du numérique dans les écoles élémentaires,

**Entendu** le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE  
A l'unanimité**

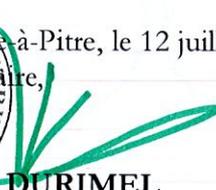
**Article 1 :** Le maire est autorisé à valider la candidature de la ville de Pointe-à-Pitre à l'appel à projet du Gouvernement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires Léon FEIX, Amédée FENGAROL et Fernande BONCHAMPS.

**Article 2 :** Le maire est autorisé à engager toutes les démarches et signer les conventions, pièces et tous autres documents nécessaires relatifs à cette affaire et sa réalisation.

**Article 3 :** Le maire ainsi que les services administratifs et techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la transmission de la présente délibération au contrôle de la légalité et ainsi que de son exécution.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :

Pointe-à-Pitre, le 12 juillet 2021  
Maire,  
  
Harry DURIMEL



RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 20/07/2021  
971-219711207-AU\_056\_2021-AU